



académie
Grenoble

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Savoie

Division du 1^{er} Degré

Bureau 301

Affaire suivie par :
Caténa D'ALU
Sandrine VETTE
Christine GAUTHIER
Anne-Marie ROBIN

Téléphone
04.79.69.96.79

Télécopie
04 79.69.90.39

Mél :
Ce.ia73-div1-personnel@ac-grenoble.fr

131 avenue de Lyon
73018 Chambéry Cedex

site internet
<http://www.ac-grenoble.fr/ia73/spip/>

Chambéry, le 17 février 2020

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur académique
des services de l'éducation nationale
de la Savoie

à

Mesdames et Messieurs les instituteurs
et les professeurs des écoles de
Savoie

s/c

Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale du 1^{er} degré

Objet : Recrutement sur poste à exigences particulières et poste à profil

Référence : Note de service n° 2019-163 du 13 novembre 2019 relatif à la mobilité
des personnels enseignants du premier degré- Rentrée scolaire 2020
LDGA du 31 janvier 2020

Dans le cadre des opérations du mouvement départemental des personnels
enseignants du premier degré, des procédures spécifiques de recrutement sont
mises en place pour certains supports à exigence particulière et profilés.

1- LES POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES

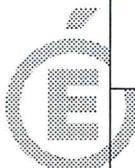
Le recrutement pour ces postes nécessite la vérification préalable auprès du
candidat de la détention de titres ou de diplômes ou de la possession d'une
compétence ou d'une expérience particulière.

L'affectation sur certains de ces postes ne sera prononcée qu'après consultation
d'une commission d'entretien, si nécessaire.

Tous les candidats qu'ils soient ou non titulaires de la certification demandée
doivent obligatoirement adresser l'annexe 4 accompagnée de toutes les pièces
justificatives à leur IEN de circonscription au plus tard le 13 mars 2020.

L'ordre de classement est déterminé par le titre, puis le barème le plus élevé.

Les fiches de poste seront mises en ligne sur le site de la DSDEN.



2/4

POSTE	CONDITIONS DE NOMINATION A TITRE DEFINITIF	CONDITIONS DE NOMINATION A TITRE PROVISOIRE
Direction	<p>Directrice, Directeur d'école de 2 classes et plus en exercice</p> <p>Etre inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur (2018,2019 ou 2020)</p> <p>Etre dispensé d'inscription (ayant été affecté au moins 3 années consécutives ou non, à titre définitif sur une direction de 2 classes et plus).</p>	
Direction d'une école d'application	<p>Etre inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école d'application dont la validité est appréciée au 01/09/2020.</p> <p>! Si l'école d'application se situe en REP+, le candidat devra également déposer une candidature sur ce poste à profil.</p>	
Conseiller pédagogique de circonscription	Etre titulaire du CAFIPEMF	Etre admissible au CAFIPEMF
Maître formateur (PEMF)	Etre titulaire du CAFIPEMF	
Postes spécialisés dans l'ASH ULIS collège et école option D	Voir Fiche outil ASH : conditions de nomination sur les postes ASH	
Postes de SEGPA ou EREA		
ULIS TED (école et collège)		
ULIS TSL (école et collège)		
ULIS TFM (école et collège)		
ITEP La Ravoire		
IME la Rochette		
IME St Louis du Mont		
RASED (maîtres E/G)		
Enseignant référent		
UPE2A (ex-CLIN) / TRB FLE	<ul style="list-style-type: none"> - Etre titulaire de la certification complémentaire FLS (français langue seconde ou FLE (français langue étrangère) - Etre titulaire du Master 2 PRO FLE - Etre titulaire de l'attestation de suivi stage 7 du CUEF (centre universitaire d'études françaises) 	les enseignants non titulaires de la certification demandée.



3/4

POSTE	CONDITIONS DE NOMINATION A TITRE DEFINITIF	CONDITIONS DE NOMINATION A TITRE PROVISOIRE
Poste en école du dispositif EMILE + Poste ELYSEE 2020	Etre titulaire de la certification Niveau C2 du CECRL + entretien obligatoire	
Poste fléché langue vivante en allemand ou italien	Etre titulaire de la certification Niveau C1 du CECRL + entretien obligatoire	les enseignants non titulaires d'une certification en langue

Cas particulier des enseignants référents pour les ressources et usages pédagogiques numériques (ERUN= ex TICE) :

Ils exercent une mission à temps partiel pour laquelle ils sont nommés chaque année à titre provisoire sur une fraction de support. Un entretien est obligatoire pour la première nomination.

1-5-1- LES POSTES A PROFIL

Il s'agit d'une modalité de recrutement pour laquelle l'adéquation poste/profil doit être privilégiée. Ces postes nécessitent de se présenter à un entretien. Les enseignants devront adresser l'annexe 5 accompagnée de toutes les pièces demandées à leur IEN de circonscription au plus tard le 16 mars 2020. Les fiches de poste seront mises en ligne sur le site de la DSDEN.

POSTE	CONDITIONS DE NOMINATION A TITRE DEFINITIF	CONDITIONS DE NOMINATION A TITRE PROVISOIRE
conseiller pédagogique à mission départementale ASH	Etre titulaire du CAPPEI ou du CAPA-SH <u>et</u> du CAFIPEMF	Etre titulaire du CAPPEI ou du CAPA-SH et admissible au CAFIPEMF
conseiller pédagogique à mission départementale formation	Etre titulaire du CAFIPEMF	Etre admissible au CAFIPEMF
conseiller pédagogique à mission départementale école maternelle et éducation prioritaire	Etre titulaire du CAFIPEMF option école maternelle	Etre admissible au CAFIPEMF option école maternelle
conseiller pédagogique langues vivantes	Etre titulaire de la certification langues vivantes <u>et</u> du CAFIPEMF	Etre titulaire de la certification langues vivantes et admissible au CAFIPEMF
Conseiller pédagogique à mission départementale suivi des élèves hautement perturbateurs et élèves décrocheurs 1 ^{er} et 2 nd degré	Etre titulaire du CAPPEI ou du CAPA-SH ou du CAFIPEMF ou du CAFFA	
coordonnateur classe relais	Etre titulaire du CAPPEI Parcours EGPA ou du CAPA-SH option F	
coordonnateur du service des accompagnants des élèves en situation de handicap (ex : AVS)	Etre titulaire du CAPPEI ou du CAPA-SH toute option	
secrétaire CDOEA	Etre titulaire du CAPPEI Parcours EGPA ou du CAPA-SH option F	

4/4	Coordonnateur du service enfance (ex secrétaire MDPH)	Etre titulaire du CAPPEI ou du CAPA-SH	
	Professeur ressources « Troubles du spectre de l'autisme »	Etre titulaire du CAPPEI	
	Enseignant en Unité d'enseignement - maternelle autisme	Etre titulaire du CAPPEI	
	enseignant en établissement pénitentiaire	Etre titulaire du CAPA-SH option F ou CAPPEI parcours pénitentiaire	
	poste de direction en école REP+	Etre inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur (2018,2019 ou 2020) les enseignants dispensés d'inscription (ayant été affectés au moins 3 années consécutives ou non, à titre définitif sur une direction de 2 classes et plus)	
	poste de direction avec une décharge complète	Etre inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur (2018,2019 ou 2020) les enseignants dispensés d'inscription (ayant été affectés au moins 3 années consécutives ou non, à titre définitif sur une direction de 2 classes et plus)	
	poste d'enseignant GS/CP/CE1 en REP et REP+ dans le dispositif « 100% de réussite »(1)	Entretien obligatoire pour validation d'expérience	
	Poste en pôle inclusif d'accompagnement localisé	Etre titulaire du CAPPEI	

La sélection des candidats sur les postes à profil est déterminée par l'avis de la commission puis par le barème en cas d'avis équivalents.

Rappel :

Les commissions d'entretien pour certains postes à exigences particulières et pour les postes à profil auront lieu **les mercredis 8 et 15 avril 2020**.

Les convocations aux commissions seront transmises par voie électronique sur la messagerie professionnelle des enseignants.

L'avis donné par cette commission est valable pendant 5 ans. Les enseignants ayant un avis autre que « très favorable » ont la possibilité de repasser l'entretien l'année suivante.

Pour la Rectrice et par délégation
Le directeur académique



Eric LAVIS